

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Communauté de Communes



**Communauté de Communes  
de l'Aire à l'Argonne**  
42, rue Berne  
55250 BEAUSITE

Téléphone : 03 29 70 61 17

## Mission d'accompagnement à la mise en œuvre du transfert des compétences eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Prestataire(s)

**Profils  
ide**

**SIEGE**  
1bis place Saint-Jean  
57685 AUGNY

Tél. 09 51 26 65 15  
Email : [contact@profils-ide.fr](mailto:contact@profils-ide.fr)  
Site Internet : [www.profils-ide.fr](http://www.profils-ide.fr)

Désignation de la pièce

## Convention d'assistance

Référence de pièce

M23-029-CCAA-Convention AEP

Révision

v1 – FCO



**SIEGE**

42 place de la Badouillère  
42000 SAINT ETIENNE  
Tél. 04 77 01 33 00

Email : [a.lalanne@blt-droitpublic.com](mailto:a.lalanne@blt-droitpublic.com)

RF  
PREFECTURE DE BAR-LE-DUC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 08/06/2023  
055-200066140-20230601-DE\_2023\_043-DE

Historique des versions :

Version	Date	Rédaction	Contrôle	Modification
v1	13/04/2023	FCO	ALA	-

# SOMMAIRE

<b>1. RESUME ET POINTS FORTS DE NOTRE OFFRE .....</b>	<b>4</b>
1.1. NOTRE COMPREHENSION DE VOS OBJECTIFS .....	4
1.2. NOTRE GROUPEMENT DE CABINETS .....	5
1.3. UNE EQUIPE SUR MESURE.....	6
1.4. PIECES CONTRACTUELLES.....	7
<b>2. MISSIONS .....</b>	<b>7</b>
2.1. OBJET .....	7
2.2. MODALITES.....	8
<b>3. FACTURATION ET DUREE .....</b>	<b>8</b>
3.1. PRIX .....	8
3.2. DUREE.....	8
<b>4. OBLIGATIONS DES PARTIES.....</b>	<b>9</b>
<b>5. LITIGES.....</b>	<b>9</b>
<b>6. REGLEMENT .....</b>	<b>9</b>
<b>7. SECRET PROFESSIONNEL .....</b>	<b>9</b>

# OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE

La **Communauté de Commune de l'Aire à l'Argonne (CCAA)**, ayant son siège 42 rue Berne – 55250 BEAUSITE, représenté par sa Présidente, Madame Martine AUBRY,

Et

Le Cabinet **PROFILS IDE**, SARL au capital de 100 100 euros domiciliée au 1bis place Saint-Jean – 57685 AUGNY (siège), immatriculée sous le SIRET n° 788 924 595 00051 et inscrite au R.C.S. de Metz, représenté par son gérant associé, Monsieur Fabrice CONSIGLIO.

Le Cabinet **BLT Droit Public**, SELARL au capital de 4 500 euros domiciliée au 42 place de la Badouillère – 42000 Saint-Etienne, immatriculée sous le SIRET n° 531 164 838 00017 et inscrite au R.C.S. de Saint-Etienne, représenté par son co-gérant avocat associé Maître Alexis LALANNE.

Conviennent par le présent contrat :

## 1. RESUME ET POINTS FORTS DE NOTRE OFFRE

### 1.1. NOTRE COMPREHENSION DE VOS OBJECTIFS

La présente convention a pour but de décrire les dispositions que nous proposons d'adopter pour une mission valant **accompagnement à la mise en œuvre du transfert des compétences de l'eau potable à la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne (CCAA) au 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Les Elus de la CCAA souhaitent en effet être accompagnés pour anticiper le calendrier fixé par la loi NOTRe et les diverses lois successives (Ferrand-Fesneau, Engagement et Proximité, 3DS...) concernant la prise de compétence Eau Potable par la CCAA au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026, date effective du transfert obligatoire des compétences Eau Potable des communes vers les EPCI-FP.

Ces missions pourraient en ce sens nécessiter de répondre à des objectifs portant sur (liste non exhaustive) :

- Stratégie prospective,
- Evolution du périmètre d'intervention du Syndicat Mixte Germain Guérard,
- Dissolution de structures syndicales (SIE des Vallées de l'Aire et de Villotte-sur-Aire/Gimécourt/Ville-devant-Belrain),
- Mise en conformité juridique (communes de la CCAA actuellement exploitées par la COPARY),
- Etude d'impact,
- Tarification de l'eau,
- Planification des investissements et du renouvellement,
- Gestion patrimoniale,
- Représentativité des adhérents,

- Pacte politique,
- Statuts,
- Etc.

Il est en effet rappelé que la CCAA, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Germain Guérard (SMGG), et qui regroupe actuellement 47 communes (dont 26 adhérentes du SMGG), a lancé dès 2019 une étude visant à établir le schéma de transfert de la compétence Eau Potable sur son territoire.

Dans le cadre de cette étude, le Comité de Pilotage puis l'ensemble des Maires se sont prononcés favorablement quant à un scénario d'adhésion volontaire de l'ensemble des communes du territoire communautaire au SMGG, engageant de la sorte ledit syndicat dans un processus d'extension de son périmètre d'intervention.

Cette démarche, à la fois innovante et ambitieuse mais pleine de bon sens, est inscrite sur la période 2023-2026 via un processus par étapes, nécessitant un accompagnement sur mesure et devant permettre de répondre à des spécificités locales (structures syndicales inclusives au périmètre de la CCAA, communes gérées par la COPARY, communes en exploitation indépendante, etc.).

C'est dans ce contexte environnant et à la suite notamment des conclusions de cette étude menée par la CCAA, via le SMGG, mais également des échanges multiples avec PROFILS IDE et les différents acteurs du territoire, que la CCAA a vu émerger son besoin d'accompagnement sur la mise en œuvre effective de ce scénario, soucieuse de préserver les intérêts du territoire et de porter pleinement la charge de la mise en œuvre de ce scénario syndical.

Dans ce contexte général, et :

- Compte tenu des éléments de complexité qui demeurent s'agissant de l'appréciation des impacts de ce transfert de compétences à la CCAA et au SMGG ;
- Parce que le cabinet Profils IDE dispose d'une excellente connaissance des tenants et aboutissants relatifs au transfert des compétences du cycle de l'eau, ainsi que du territoire ;
- Dans la mesure où le cabinet Profils IDE a jusqu'à présent parfaitement exécuté les missions qui lui avaient été confiées ;
- Parce que l'offre du cabinet Profils IDE s'avère pertinente pour répondre au besoin de la CCAA ;
- Et compte tenu de la valeur du besoin estimée à moins de 40 000,00 €HT ;

Après négociations et en application des dispositions de l'article R 2122.8 du Code de la Commande Publique, Madame la Présidente a décidé de confier, sans publicité ni mise en concurrence, la mission suivante au groupement de cabinets Profils IDE | BLT Droit Public : **accompagnement à la mise en œuvre du transfert des compétences de l'eau potable à la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne (CCAA) au 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

## 1.2. NOTRE GROUPEMENT DE CABINETS

Notre offre est présentée par un groupe d'experts spécialisés qui apporteront leur expérience et leur savoir-faire pour mener à bien cette mission, en vous garantissant par ailleurs que **nous disposons des compétences requises pour chacune des thématiques nécessaires à la conduite de missions de ce type :**

- Une réelle connaissance de l'environnement public,
- Une expertise forte des enjeux liés au transfert des compétences de l'Eau Potable,
- Une expertise reconnue dans les domaines clés de la mission :
  - Métiers de l'Eau,

- Accompagnement stratégique,
- Sécurisation juridique,
- Organisation de service,
- Prospective économique et tarifaire, etc.
- Une pratique et un savoir-faire méthodologique avérés dans la conduite de missions similaires,
- Une équipe avec une forte réactivité pour une grande souplesse d'intervention de nature à favoriser le respect des délais d'exécution de la mission.

**PROFILS IDE** est une société d'ingénieurs-conseils née en 2006, spécialisée sur l'ensemble des domaines transversaux (institutionnel, politique, technique, financier, tarifaire, organisationnel, formation, social...) de la gestion du cycle de l'eau (Eau Potable, Assainissement, Eaux Pluviales, GEMAPI). Depuis fin 2016, PROFILS IDE est une filiale de PROFILS ETUDES.

Le siège de l'entreprise est situé à **Augny** depuis le début de l'année 2022, avec une agence locale à Chambéry. Elle intervient aux côtés des collectivités publiques, notamment en matière de transfert de compétences, de définition de projets techniques, de prospective économique et tarifaire, d'accompagnement en matière de mode de gestion, d'organisation de service, de mission d'AMO diverses, de mise en œuvre de solutions technologiques (logiciel de facturation, SIG, gestion de base de données, carnet d'exploitation informatisé...), d'accompagnement au changement suite à toutes prises de décisions politiques relatives à la gestion du cycle de l'eau, etc.

**BLT DROIT PUBLIC**, cotraitant pour les volets juridiques, est un cabinet d'avocats **intervenant exclusivement en droit public**, basé à Saint-Etienne. Il est titulaire de la mention de spécialisation « Droit public », de sorte qu'il possède une parfaite connaissance des services d'Eau Potable tant au niveau théorique que pratique, ce qui vous permettra de bénéficier pour cette mission des services d'un professionnel du droit.

**Nos deux sociétés sont totalement indépendantes des sociétés d'exploitation, de travaux ou de groupes financiers ce qui garantit une parfaite objectivité dans notre analyse.**

Notre groupement repose sur les principes d'une totale **indépendance** et une **confiance** réciproque avec nos partenaires (clients). La **proximité de notre structure**, ainsi que notre **disponibilité** en termes d'**accompagnement** méthodologique et notre **expertise** sont le gage d'une parfaite réussite de nos missions

Notre équipe intègre ainsi toutes les compétences et expertises nécessaires pour répondre efficacement à vos besoins tout au long de la mission, en parfaite entente avec les services de la CCAA.

### 1.3. UNE EQUIPE SUR MESURE

La présente mission sera assurée nominativement par une équipe de 5 experts :

- **Fabrice CONSIGLIO**, gérant associé du Cabinet PROFILS IDE, et ingénieur conseil (technico-financier), a une longue expérience en matière d'accompagnement des services publics dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.  
Fabrice assurera l'encadrement de l'ensemble de l'équipe et se tiendra à tout moment à disposition de la Maitrise d'Ouvrage. Il participera en présentiel à l'ensemble des temps forts de la mission, et notamment les réunions politiques importantes.
- **Vincent HODISTER**, Ingénieur chargé d'affaires de PROFILS IDE, spécialisé en eau potable et assainissement. Il interviendra en appui auprès de Fabrice pour l'ensemble de la mission.  
Vincent sera l'interlocuteur opérationnel privilégié de la collectivité tout au long de la présente convention (rôle de chargé d'affaires).

- **Adélie PEPIN**, ingénieure chargée d'affaires de PROFILS IDE, spécialisé en eau potable et assainissement. Elle interviendra en appui auprès de Vincent pour l'ensemble des volets techniques et financiers de la mission.
- **Clémence MARTY**, consultante juriste au sein de PROFILS IDE, apportera son appui à l'équipe pour porter un regard juridique de premier niveau sur les missions qui pourraient nous être confiées.
- **Alexis LALANNE**, avocat du cabinet BLT Droit Public, qui prendra en charge l'ensemble des volets juridiques de la mission pour en assurer la sécurité juridique. Il assistera Fabrice CONSIGLIO dans l'accompagnement politique du projet.

La CCAA aura donc la garantie d'une **équipe pluridisciplinaire** répondant à l'ensemble des problématiques soulevées par la présente mission, dont les intervenants disposent d'une expérience reconnue dans son/ses domaine(s) d'expertise(s).

Notre ambition principale est de créer une relation **de qualité et de proximité** avec les collectivités que nous accompagnons. Par conséquent, notre cabinet conseil se veut **accessible et réactif**.

Il s'agit de caractéristiques que nous jugeons essentielles pour nos interventions : construire un **partenariat durable** fondé sur la rigueur technique et économique et la disponibilité.

## 1.4. PIECES CONTRACTUELLES

Le présent marché est constitué des pièces contractuelles suivantes :

- La présente convention,
- Le CCAG-PI résultant de l'arrêté du 30 mars 2021.

# 2. MISSIONS

## 2.1. OBJET

Les missions d'accompagnement susceptibles d'être confiée à Profils-IDE et BLT Droit Public par la CCAA dans le cadre de la présente convention pourront concerner notamment, et sans que cette liste ne soit restrictive :

- **La définition d'une stratégie collective de gestion de l'eau potable** : émergence des volontés politiques au niveau des communes et syndicats et de certains EPCI-FP (CCAA et COPARY), réflexion sur les périmètres d'interventions respectives, calendrier de mise en œuvre, identification des incidences organisationnelles, techniques et financières ...
- **L'intégration de communes au SMGG** : étude d'impact, accompagnement à la mise en œuvre, réflexion des représentations statutaires, échanges avec les services de la Préfecture, ...
- **Le suivi des opérations administratives, juridiques et comptables** : rédaction de projets de délibération, de PV de mise à disposition ou de transfert, d'apurement des actifs comptables, ...
- **La prospective budgétaire, économique et tarifaire** : validation des besoins de financement, définition de la meilleure stratégie de financement des projets, accompagnement sur la stratégie de renouvellement patrimonial, analyse et conseil sur la structure de tarification, ...

Ainsi que tout autre sujet nécessitant un accompagnement de la part de Profils-IDE et/ou de BLT Droit Public, et qui pourrait être identifié par la CCAA.

## 2.2. MODALITES

Les membres du groupement, que ce soit Profils-IDE ou BLT Droit Public, réaliseront leurs travaux sur la base de commandes passées par la CCAA, en fonction des besoins d'accompagnement et/ou d'études que cette dernière aura identifiées.

**Chaque mission fera l'objet d'un bon de commande spécifique précisant ses objectifs, les délais de réalisation ainsi que les détails quantitatifs et le montant forfaitaire des prestations.**

La mission se traduira par des analyses et par l'élaboration de notes, rapports et documents divers, d'échanges électroniques, de conseils oraux par téléphone ou de réunions.

## 3. FACTURATION ET DUREE

### 3.1. PRIX

Les prestations sont facturées sur la base des tarifs suivants :

Description	Unité	Prix unitaires hors taxes	
		PROFILS IDE	BLT DROIT PUBLIC
Journée de travail	Jour	750,00 €	1 000,00 €
Heure de travail (pour des prestations inférieures à ½ journée uniquement)	Heure	120,00 €	190,00 €
Réunion ½ journée	Forfait	400,00 €	-
Réunion 1 journée	Forfait	750,00 €	-
Réunion en visioconférence	Forfait	200,00 €	200,00 €

Ces tarifs seront appliqués à compter de la date de signature de la présente convention. La facturation sera effectuée sur la base des montants indiqués dans chacun des bons de commande. Ils pourront faire l'objet d'un ou plusieurs acomptes intermédiaires.

Les prix unitaires sont fermes pour la première année, et seront actualisés à date anniversaire de la signature de la présente convention, suivant la formule suivante :

$$P_i = P_0 \times (0,15 + 0,85 \frac{ING_i}{ING_0})$$

Où  $P_i$  : prix unitaire actualisé

$P_0$  : prix unitaire initial

$ING_i$  : index ING Ingénierie actualisé

$ING_0$  : index ING Ingénierie initial

### 3.2. DUREE

**La présente convention est valable 3 ans à compter de sa signature** jusqu'à l'issue des missions engagées et ne peut faire l'objet ni d'une reconduction expresse, ni tacite.

**Les parties s'accordent sur le principe que le montant global des prestations entrant dans le cadre de la présente convention sera strictement inférieur à 40 000 €HT sur la période de la convention.**



## 4. OBLIGATIONS DES PARTIES

Le prestataire s'engage à la mise en œuvre des moyens nécessités par la démarche entreprise avec un rôle d'assistance qui se traduit par des missions d'études, de proposition et d'animation, le commanditaire ayant la responsabilité exclusive des décisions prises.

La collectivité s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution de la mission et notamment de garantir une collaboration active des institutions et services concernés avec le prestataire dans le cadre de la présente mission ainsi que la communication des documents nécessaires.

Le prestataire ne pourrait être tenu responsable s'il ne pouvait remettre ses travaux dans les temps impartis du fait que les informations nécessaires ne lui auraient pas été communiquées par la collectivité ou par toute autre personne juridique dont la collaboration est indispensable à la bonne réalisation de la mission.

## 5. LITIGES

En cas de litiges survenant en cours d'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher les voies d'un accord amiable.

À défaut d'accord, tout litige concernant l'exécution de la présente convention sera soumis à l'arbitrage du Tribunal Administratif territorialement compétent.

## 6. REGLEMENT

Les règlements se feront sur situation mensuelles établies par PROFILS IDE aux comptes ouverts aux noms de :

Mandataire : **SARL PROFILS IDE**

- BNP Paribas Pont-à-Mousson
- Coordonnées Bancaires :
  - RIB : 30004 01712 00010050596 62
  - IBAN : FR76 3000 4017 1200 0100 5059 662
  - BIC : BNPAFRPPXXX

Co-traitant : **SELARL BLT DROIT PUBLIC**

- Crédit Agricole Loire Haute Loire
- Coordonnées Bancaires :
  - RIB : 14506 00023 7283558411 26
  - IBAN : FR76 1450 6000 2372 8255 8441 126
  - BIC : AGRIFRPP845

## 7. SECRET PROFESSIONNEL

Nous reconnaissons être tenus au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont nous aurions connaissance au cours de l'exécution de notre mission.

Nous nous interdisons notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets, et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable écrit du Maître d'Ouvrage.

Fait à Augny, en deux exemplaires, le 13 avril 2023.

Pour PROFILS IDE

Le gérant associé, M. Fabrice CONSIGLIO

Pour la CCAA

La Présidente, M<sup>me</sup> Martine AUBRY